

Justificatif généré le 26/04/2022

Support de parution :



Date de parution :

26/04/2022

Département de publication :

(75) Paris

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=289492>

N° d'annonce :

602453

Dénomination :

IDEES INFINIES

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Siège : 43 Boulevard d'Auguste Blanqui, 75013 PARIS

Capital : 3 000 euros.

Objet social : La prise de participation à toutes Entreprises et à toutes Sociétés créées ou à créer, par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit directe ou indirecte, majoritaire ou non dans toutes les Sociétés françaises ou étrangères, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ou un objet différent quel que soit leur activité. La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit et notamment et d'une façon non limitative par voie d'acquisition, de création, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la Gérance, la gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine quel que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale. Toutes activités de conseils, d'assistance et d'accompagnement, ainsi que toutes prestations de services destinés au secteur sportif, et plus particulièrement aux sportifs de haut niveau. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans.

Immatriculation au RCS de PARIS.

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Amos TOSSAVI, demeurant 4 Domaine des Mimosas, 35660 RENAC

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : #a3dEtXSb

<https://digitalisation.actulegales.fr/#a3dEtXSb>

